

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 8050-2016/1-
ISP/DENV

Le Directeur

à

Nouméa, le

12 DEC. 2016

Monsieur Christophe GUITTON
Gérant
FREE TIME DOGS
BP 16242
98804 NOUMEA CEDEX

Objet : visite d'inspection réalisée le 30 août 2016 sur votre garderie de chiens, commune de Païta

Référence : avis de l'inspection des installations classées n°2009-22475

Pièces jointes : - compte-rendu de visite d'inspection
- délibération de prescriptions générales n° 331-2016/BAPS/DENV

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 30 août 2016 sur votre installation de garderie de chiens, commune de Païta.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Environnement


Jean-Marie LAFOND